

## Législature 2017-2021

Séance du 7 novembre 2017

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°15

#### Informations concernant la gestion des déchets

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant la gestion des déchets sur le territoire de la Commune d'Estavayer :

- Le Conseil communal a signé dernièrement une convention avec l'entreprise Récupération RG SA pour rejoindre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la déchetterie régionale de Sévaz. Dès cette date, toute la population de la Commune d'Estavayer pourra bénéficier des 50 heures d'ouvertures hebdomadaires de cette déchetterie (contre 33 heures actuellement). Parallèlement, la déchetterie actuelle d'Estavayer-le-Lac, située à Lully, sera fermée. Cette solution a été jugée la meilleure par le Conseil communal car elle permettra aux citoyens de bénéficier d'infrastructures de qualité avec un horaire étendu, ce qui est une amélioration des prestations et, cela, sans nécessité pour la commune d'investir pour une nouvelle déchetterie pour remplacer l'actuelle, devenue obsolète ;
- Au niveau du ramassage des déchets ménagers, les containers enterrés d'Estavayer-le-Lac et Font seront mis en service au 1<sup>er</sup> janvier 2018 alors que des compacteurs seront installés dans plusieurs villages, en remplacement des systèmes actuels. La taxe sera perçue au poids pour les compacteurs et à l'ouverture pour les containers enterrés. Il n'y aura donc plus de sacs taxés vendus dès le 1<sup>er</sup> janvier.
- L'accès à la déchetterie régionale se fera par des cartes magnétiques qui seront aussi à utiliser pour les containers enterrés et les compacteurs. Chaque citoyen aura la possibilité de déposer ses ordures ménagères, selon ses préférences, à la déchetterie régionale, dans un des compacteurs ou dans un des containers enterrés. Il pourra aussi mettre son sac dans des compacteurs des villages qui ont également adhéré à la déchetterie Récupération RG SA, comme Cugy et Lully ;
- Les déchetteries des villages ne seront pas impactées par ces changements pour le moment. Elles continueront à fonctionner selon leur mode actuel avec néanmoins la différence suivante : les déchetteries des villages n'accepteront plus les déchets encombrants, inertes et les déchets verts. Ceux-ci seront à amener à la déchetterie régionale, contre paiement ;
- Au niveau financier, les calculs sont en cours de finalisation. Le bilan devrait être neutre pour la population avec une légère augmentation de la taxe annuelle et la facturation de certains déchets dans la déchetterie régionale mais une baisse du prix des déchets ménagers ;
- Une information complète sur le nouveau mode de fonctionnement sera distribuée à la population, de même qu'une carte par ménage, déjà chargée contre facture, sera envoyée d'ici la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Dominique Aebischer, Domaine public